

Des dénis de reconnaissance à l'extermination

La logique symbolique des guerres civiles

Par Thomas Lindemann

Ces dernières années, l'idée selon laquelle les origines de la guerre civile sont avant tout dues à des opportunités – économiques, politiques ou stratégiques – s'est progressivement imposée dans la littérature. Que ce soit le souci des élites politiques de conserver ou de prendre le pouvoir via l'excitation des clivages identitaires ou la lutte pour les matières précieuses, tout se passe comme si la guerre civile correspondait à une violence avant tout instrumentale. P. Collier et A. Hoeffler ont résumé cette perspective en proclamant que les guerres civiles ne seraient pas dues aux "griefs" mais à des opportunités économiques et stratégiques. En d'autres termes, les guerres civiles seraient le plus souvent des guerres de prédation ("wars of greed").¹ De ce fait, la probabilité d'une guerre civile serait plus forte lorsqu'un pays possède des ressources naturelles importantes, lorsque celles-ci sont concentrées dans une région et lorsque d'autres opportunités de gain sont faibles (pauvreté). Quant à James Fearon et J. Laitin,² ils ont plus récemment enrichi ces analyses en insistant plus particulièrement sur les facteurs qui augmentent l'opportunité des guerres civiles tels que la nature du terrain (par exemple, une région montagneuse et couverte de végétation), la densité des réseaux sociaux hostiles au gouvernement ou la faiblesse du gouvernement central ainsi que de ses forces policières et militaires.

Selon nous, ces études peuvent certainement être valables pour l'explication de la fréquence des guerres civiles mais elles sont peu appropriées dans l'explication de l'intensité des guerres civiles (personnes tuées par rapport à la population globale). C'est plus particulièrement le cas des violences de masse qui ne correspondent pas toujours à des logiques stratégiques ou économiques mais surtout à des dynamiques plus émotionnelles, déclenchées par des discriminations politiques, économiques et culturelles portant atteinte à l'intégrité identitaire des acteurs. Nous réhabilitons de ce fait une littérature plus ancienne sur l'origine des guerres civiles et plus attentive aux griefs sociaux des acteurs. Cette approche est notamment présente dans les travaux de Ted Gurr et de ses collaborateurs de l'Université de Maryland comme J. Wilkenfield, C. Daveport et A. Pate, qui ont rassemblé au titre du *Minority at Risk Project* un nombre impressionnant de données sur la discrimination des minorités dans quasiment l'ensemble des États formant la communauté internationale.³

¹ P. Collier, A. Hoeffler, *Greed and Grievance in Civil War*, World Bank, Policy Research Paper, 2000.

² James D. Fearon & David D. Laitin, "Ethnicity, Insurgency, and Civil War", *American Political Science Review*, vol.97, n°1, 2003, pp.75-90

³ *Minorities at Risk*. Dataset Users Manual 030703: <http://www.cidcm.umd.edu/mar/data.asp>; T.R. Gurr, *Peoples versus States : Minorities at Risk in the New Century*, Washington, DC, US Institute of Peace, 2000.

Comme ces auteurs, nous estimons que les discriminations – quelle que soit leur nature – sont une explication majeure dans le déclenchement et l'intensité des violences civiles. L'apport principal de notre étude sera d'expliquer pourquoi de telles discriminations sont de nature belligène. Nous estimons que ces discriminations sont source de conflit moins parce qu'elles privent certains groupes de ressources matérielles que parce qu'elles affectent l'estime de soi des acteurs via la distribution inégalitaire des ressources. En outre, au-delà des discriminations identifiées par les travaux du *Minority at Risk Project*, nous aimerions insister sur les effets "belliqueux" de l'indifférence et du manque d'empathie du pouvoir central envers les minorités telle qu'elle se traduit par la négligence dans les opérations de secours après une catastrophe naturelle. Une telle atteinte est plus difficilement mesurable mais aussi "réelle" que des discriminations subies plus visibles. Finalement, nous estimons que les violences civiles sont favorisées par un pouvoir central mégalomane qui s'estime plus facilement offensé qu'un pouvoir plus "démocratique" ainsi que par l'absence de normes partagées, rendant le recours à la violence symboliquement moins coûteux. Selon nous, c'est surtout *l'écart* entre les identités revendiquées par les acteurs et celles renvoyées par les autres qui peut stimuler le recours à la force armée. Cet écart peut résulter soit du référentiel identitaire des acteurs (par exemple des images "idéalisées" de soi-même), soit de "stimuli externes", c'est-à-dire des comportements de mépris que les acteurs subissent.

Notre argumentation se développera en quatre temps. Premièrement, nous allons brièvement exposer et critiquer les approches dominantes dans l'interprétation de la guerre civile. Un des défauts principaux de ces approches réside dans leur tendance à comptabiliser toutes les guerres de manière identique. Notre étude se propose d'analyser les guerres civiles non pas en fonction de leur "fréquence" mais en fonction de leur intensité (personnes tuées par rapport à la population globale). La comptabilisation équivalente de toute guerre "civile" (par exemple, peut-on considérer que le conflit au Rwanda en 1994 compte de la même manière que le conflit au pays basque ?) conduit implicitement à privilégier des interprétations "instrumentalistes" de la guerre civile. La violence "froide" et finalisée se reflète sans doute mieux dans des violences civiles plus maîtrisées et de ce fait moins meurtrières. Dans un deuxième temps, nous exposerons nos hypothèses de travail qui sont toutes liées à la problématique plus générale de la recherche de la reconnaissance comme motivation des guerres civiles. Ensuite, nous présenterons notre méthodologie ainsi que les données utilisées dans l'examen empirique de nos hypothèses. Enfin, nous allons exposer les résultats de notre enquête statistique et qualitative en citant aussi les motivations subjectives des acteurs. Cette inclusion des motivations subjectives doit conforter le lien entre dénis de reconnaissance et éclatement des guerres civiles. En conclusion, nous placerons ces résultats dans une perspective plus "pratique" en montrant en quoi ils pourraient affecter les politiques visant à endiguer les violences civiles.

La minimisation des violences de masse dans les approches dominantes

Quant aux interprétations courantes des origines de la guerre civile, force est d'abord de constater qu'elles évacuent le plus souvent leur dimension symbolique. La plupart des explications insistent à l'instar de la thèse de la "guerre pour la prédation" (P. Collier, A. Hoeffler) ou de la "guerre par opportunité" (J. Fearon) sur la concurrence des acteurs en termes de ressources matérielles, qu'il s'agisse du pouvoir politique ou de ressources économiques. Ainsi, pour l'"ethno-réalisme" (B. Posen), les guerres civiles comme en ex-Yougoslavie (1991-95) résultent souvent du fait que l'effondrement de l'autorité centrale, la panne des Etats, crée un dilemme de sécurité pour les groupes ethno-linguistiques.⁴ Dans ce contexte, le recours à des moyens offensifs serait souvent le seul moyen pour assurer leur propre sécurité. Ce fut le cas de ces Serbes, craignant le pire pour leurs compatriotes de Krajina isolés sur un "îlot" entouré par la majorité croate, géographiquement éloigné de la patrie serbe et de ce fait difficilement protégeable à long terme. Le plus souvent, de tels dilemmes sont de nature "perceptuelle", c'est-à-dire fondés sur une appréciation erronée des rapports de force et des intentions ennemies. Si cette thèse semble séduisante, il est peu probable qu'un dilemme de sécurité soit une condition suffisante pour l'émergence d'une guerre civile comme le démontre le divorce à l'amiable entre Tchèques et Slovaques en 1992. Le sentiment d'humiliation éprouvé par les Serbes considérés comme des "rustres" par des Croates économiquement plus prospères et surtout les rancunes historiques cumulées à l'époque de la Seconde Guerre mondiale peuvent difficilement être évacués dans la compréhension de cette guerre.

La thèse de la manipulation élitiste constitue une autre interprétation populaire des guerres civiles. Ainsi, selon des auteurs comme J. Fearon, J. Snyder ou E. Mansfield, des élites menacées par des transitions politiques⁵ ou par un processus de démocratisation inventeraient ou réinventeraient des clivages identitaires à l'instar de Slobodan Milosevic qui se convertit à la fin des années quatre-vingt en "bon nationaliste" serbe.⁶ Si cette interprétation explique bien la violence élitiste, elle a du mal à comprendre la résonance des manipulations nationalistes et de ce fait la "violence de masse". C'est uniquement lorsque les rancunes sont mobilisables que l'on peut les exploiter. Ainsi, l'instrumentalisation des "ethnies" était possible au Rwanda où les Hutus conservaient encore le souvenir de l'arrogance des Tutsis, érigés au rang de "race aristocratique" par les colonisateurs allemands. Une telle instrumentalisation est certainement impossible et même impensable entre Bavarois et Souabes dans l'Allemagne contemporaine ou entre Bretons et Normands en France.

⁴ B. Posen, "The Security Dilemma and Ethnic Conflict", *Survival*, vol.35, n°1, Spring 1993, pp.47-93.

⁵ E. Manfield & J. Snyder, "Democratization and the Danger of War", *International Security*, 20, Summer 1995, pp.5-38.

⁶ V.P. Gagnon, "Ethnic Nationalism and International Conflict. The Case of Serbia", *International Security*, 19, Winter 1994-1995, pp.130-166.

En revanche, le lien entre pauvreté et guerres civiles est peu contesté. La distribution géographique des 126 guerres civiles pour la période de 1945-1995 recensées par K. Holsti démontre que leur immense majorité se déroule dans des zones où le revenu par tête est inférieur à deux dollars par jour, comme en Asie du Sud-Est, au Proche et au Moyen-Orient ou sur le continent africain. Cette thèse est pertinente et les liens entre un faible PIB par tête et la fréquence des guerres civiles est l'une des découvertes les plus solides de la recherche sur l'origine des guerres civiles. Toutefois, il n'existe pas de déterminisme absolu entre pauvreté et guerres civiles. Nous verrons que les pays pauvres où les discriminations contre les minorités sont moindres ont une probabilité beaucoup plus faible de produire des victimes dans des guerres civiles que les pays pauvres avec un fort degré de discrimination.

Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, des économistes comme P. Collier et A. Hoeffler ont plus récemment proposé l'hypothèse selon laquelle les guerres civiles seraient le plus souvent déclenchées par souci de gain économique et non par des griefs politiques. Ce sont paradoxalement les États "pauvres" qui offrent aux entrepreneurs l'opportunité de gains économiques car ils sont dotés de faibles moyens pour faire valoir le monopole de la violence légitime. Une telle faiblesse invite aux insurrections (J. Fearon, Laitin). Cette interprétation écarte le cas des "violences chaudes", c'est-à-dire celles qui engagent des émotions comme le désir de vengeance ou la crainte d'être exterminé. Or, comment comprendre autrement que par des émotions négatives des cruautés "gratuites" telles que le découpage d'un bébé au Rwanda (1994) à la machette? Certains auteurs comme H. Münckler ont tenté de démontrer que des atrocités comme des viols collectifs peuvent être un moyen rationnel en vue de l'obtention de territoires "ethniquement purifiés". Même si cette analyse est exacte, force est de constater qu'une telle instrumentalisation des êtres humains et qu'une telle indifférence à leurs souffrances n'est pas la règle et nécessite une explication. De la même manière, ces approches "instrumentalistes" n'expliquent pas pourquoi certains acteurs ne recourent pas à la violence en dépit des opportunités offertes, comme en ex-Tchécoslovaquie au moment de la séparation de l'entité étatique ou même à l'intérieur des États occidentaux où il existe de nombreuses minorités démunies mais néanmoins "pacifiques", telles que les Noirs aux États-Unis. En d'autres termes, elles évacuent les inhibitions ou incitations "morales" à la violence qui dépendent à leur tour des matrices normatives et identitaires. Nous estimons aussi que ces perspectives offrent une idée étreinée de la rationalité humaine en évacuant sa dimension symbolique.

Le plus grand problème des analyses citées est qu'elles se fondent dans leur comptabilité statistique uniquement sur la fréquence et non sur l'intensité des guerres civiles. La comparaison de guerres civiles produisant des centaines de milliers de victimes (en Algérie, au Rwanda) avec d'autres coûtant la vie à un millier de personnes (comme les conflits en Irlande du Nord ou au pays basque) semble *a priori* étonnante. En faveur de cette comptabilité, on pourrait avancer l'hypothèse selon laquelle il existe une différence entre l'escalade et l'origine d'un conflit. Mais est-il exact que tout conflit est susceptible d'évoluer de la même

manière? Nous pensons que le potentiel destructeur d'un conflit dépend précisément de sa résonance "sociale", laquelle dépend à son tour de la satisfaction des besoins de reconnaissance de la population concernée. Plusieurs arguments militent à notre avis en faveur d'une comptabilisation de la violence civile par le nombre de victimes (relativement à la population globale) et non par rapport à la fréquence d'une telle guerre. Premièrement, d'un point de vue moral, il est contestable de s'intéresser uniquement aux entités étatiques et non aux individus concernés par les violences civiles. Deuxièmement, l'oubli de l'intensité de la violence civile pourrait conduire à des appréciations erronées sur sa réalité. Peut-être est-il vrai que l'année 1994 était plus "calme" quant à la fréquence des guerres civiles mais certainement pas quant au nombre de leurs victimes (voir le génocide au Rwanda). Troisièmement, la mesure de l'intensité d'un phénomène est courant dans tous les domaines des sciences sociales, qu'il s'agisse de la consommation des drogues (consommation de drogues dures ou douces), de la mesure du pluralisme politique (on compte moins le nombre de partis existants que le nombre de partis numériquement capables de contester la suprématie du parti gouvernemental⁷) ou encore du fractionnement en groupes "nationaux" au sein d'un État.⁸ La différenciation selon l'intensité d'un phénomène est importante car on peut penser que la consommation d'une drogue douce n'a pas nécessairement les mêmes causes que la consommation d'une drogue dure. De la même manière les guerres faiblement létales n'ont pas nécessairement les mêmes causes que les guerres plus létales. Seuls les accidents d'avions sont comptabilisés de la même manière, indépendamment du nombre de victimes, car il est clair que les causes d'un tel accident ne dépendent normalement pas du nombre de passagers transportés.⁹

Quatre hypothèses

Notre propos est d'explorer le rôle des référentiels identitaires et de leur déni dans le déclenchement des guerres civiles. Cette perspective invite à prendre au sérieux des facteurs susceptibles de provoquer un sentiment d'injustice auprès des acteurs, c'est-à-dire ceux qui portent atteinte à l'intégrité identitaire et morale des acteurs, tels que la discrimination politique, sociale et économique. La frustration relative, non seulement par rapport aux attentes des acteurs mais aussi par rapport aux faveurs qu'obtiennent les autres groupes, est dans cette perspective souvent plus importante que le souci de gains "absolus". Même des minorités relativement aisées sont susceptibles de se révolter lorsqu'elles constatent ou perçoivent un traitement différentiel. Nos hypothèses sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Les conflits se nourrissent des "identités idéalisées", véhiculant le désir de certaines élites politiques d'imposer une domination de type charismatique, visant à se faire accepter comme supérieures dans leur population interne. Cette prétention à la supériorité peut

⁷ Je remercie pour cette remarque Vincent Hoffman-Martinot.

⁸ Voir par exemple l'indice ELF : "ethno-linguistic fractionalization index".

⁹ Je remercie Pierre Muller pour cette remarque.

provenir de sources multiples. Elle peut d'abord être "politique", comme le culte de la personnalité dans l'Allemagne nazie, l'URSS de Staline, l'Ouganda d'Idi Amin, le Cambodge de Pol Pot, l'Irak de Saddam Hussein ou la Corée du Nord de Kim Il-Song et de Kim Jong-Il. Elle peut aussi s'appuyer sur un système de valeurs – religieux ou idéologique. Dans cette éventualité, les dirigeants politiques prétendent souvent être investis d'une mission divine (les dirigeants de l'État taliban en Afghanistan). Enfin, elle peut être fondée sur un nationalisme "chauvin" où les minorités sont considérées comme des peuples d'"esclaves" (voir par exemple le Soudan et le culte de l'arabité). De telles représentations de la supériorité facilitent moralement le recours à la violence contre l'"inférieur". Elles réduisent donc les coûts de la violence en termes d'image de soi. La prétention à une supériorité favorise aussi la frustration relative des dirigeants, compte tenu du fait que leurs attentes envers leurs populations sont très élevées. Nous explorerons empiriquement cette hypothèse en examinant s'il existe une différence significative entre régimes autoritaires et démocratiques quant à la fréquence des guerres et leur nombre de morts. Des régimes autoritaires particulièrement marqués (avec des valeurs de 0 à 2 sur une échelle de 0 à 10 dans les données de la *Polity IV* de Ted Gurr) sont un bon indice pour une image de soi mégalomane du leader ou de l'élite politique. Ils doivent être particulièrement soucieux de supprimer toute contestation, même minime, de l'image grandiose que ces leaders politiques souhaitent projeter sur la scène interne.

Hypothèse 2: Les guerres civiles s'alimentent de l'absence de normes et d'identités partagées. Déjà E. Durkheim constatait pour le suicide "égoïste" que l'absence de tout lien avec la société faciliterait le recours à la violence (en l'occurrence contre soi-même) du fait qu'un tel individu "dissocié" ne se soucierait pas du sort et de l'opinion des autres. L'absence ou l'incertitude des normes, notamment celles relatives à la préservation de la vie humaine ou à l'accès au pouvoir politique, doit encourager la violence. De telles situations émergent facilement dans des États faiblement institutionnalisés,¹⁰ c'est-à-dire dans des situations où le pouvoir politique est incarné par une personne "biologique" et non par un "deuxième corps" constitué de règles impersonnelles et de ce fait "immortel".¹¹ Qu'il s'agisse de la chute de l'Empire d'Alexandre le Grand, de Charlemagne ou plus récemment de l'ex-Zaïre de Mobutu, force est de constater qu'une faible densité normative favorise l'éclosion des guerres civiles. Dans cette éventualité, le recours à la violence est symboliquement peu coûteux, en raison de la faiblesse des normes stigmatisant la violence. Nous allons empiriquement tester cette hypothèse en tentant d'opérationnaliser le concept de valeurs partagées ou d'anomie (terme qui désigne selon É. Durkheim la dérégulation, l'affaiblissement des mécanismes de régulation dans un contexte de changement social rapide, l'anomie désignant étymologiquement l'"absence de lois"). Celle-ci est probablement plus forte dans des pays ayant connu des changements récents dans la constitution ainsi qu'une transition politique récente. De même que les normes partagées, les identités collectives sont aussi susceptibles de modérer les

¹⁰ Voir à ce propos toujours B. Badie & P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Paris, Pluriel, 1979.

¹¹ E. Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989 (édition originale : 1957).

violences. Ainsi, la référence à des expériences historiques communes (par exemple, la Révolution Française, le nazisme), l'existence de forces de sécurité "composites", l'intégration des minorités dans l'élite politique et administrative et un arrangement institutionnel dépassant les divisions communautaires, où les ressources sont aussi réparties en fonction des affinités idéologiques (partis politiques) ou "bureaucratiques" (par exemple, catégorie socio-professionnelles) peut protéger contre la résurgence de la violence civile.¹² Toutefois, la quantification des identités partagées ne semble pas une entreprise aisée en raison de la subjectivité du sentiment d'appartenance. On peut faire l'hypothèse que les institutions durables ont une forte chance de promouvoir non seulement des normes mais aussi des identités partagées (voir par exemple, la Grande Charte de 1215, la Convention de Philadelphie de 1789 ou la Constitution allemande de 1949 et le "patriotisme constitutionnel").

Hypothèse 3: Les guerres civiles se nourrissent aussi des dénis de reconnaissance du statut universel de la personne tels que dévalorisations explicites ou atteintes à l'autonomie d'autrui. Plus concrètement, le respect d'autrui et de sa face positive et négative s'exprime au niveau interne par la non-discrimination politique, sociale et économique. En principe, une répartition égalitaire du pouvoir économique et politique (par exemple la démocratie et la garantie des libertés fondamentales) devrait diminuer le risque d'une guerre civile en conférant à toutes les populations une estime de soi. Cette perspective a été mise en cause par des études récentes, comme celle de P. Collier et celle de James D. Fearon et David D. Laitin.¹³ En se fondant sur une étude statistique de 126 guerres civiles pour une période allant de 1945-1999, Fearon et Laitin affirment que les guerres civiles dépendent plus des facteurs qui augmentent l'opportunité d'une insurrection (la faiblesse du gouvernement central, l'opportunité d'obtenir des ressources économiques, un terrain propice à la guérilla) que des facteurs de grief (mépris de la démocratie; discrimination linguistique et religieuse; inégalité économique). Toutefois, nous allons tester encore une fois cette hypothèse, en examinant si les discriminations politiques, économiques et sociales sont corrélées avec l'intensité des guerres civiles.

Hypothèse 4: Les guerres civiles sont favorisées par des atteintes au statut particulier de la personne, *c'est-à-dire à sa culture et à ses besoins affectifs*. En dehors du principe formel de non-discrimination, certaines situations peuvent exiger la reconnaissance d'*identités particulières*. De nombreux auteurs suggèrent que certains particularismes identitaires sont tellement enracinés et endurcis ("*protracted*") qu'ils ne sont pas susceptibles d'être assimilés par l'homogénéisation d'un État-Nation, du moins pas sans bain de sang (voir l'ex-Yougoslavie). La reconnaissance des identités particulières – ethniques, religieuses ou historiques – devient donc nécessaire en vue d'une pacification dans de très nombreuses situations où des groupes sociaux sont attachés à leur survie en tant que groupe particulier.

¹² B. Crawford & R.D. Lipschutz (eds.), *The Myth of Ethnic Conflict*, University of California International and Area Studies Digital Collection, Research Studies n°98, 1998.

¹³ Fearon & Laitin, 2003, *op.cit.*

Charles Taylor suggère dans son ouvrage *Multiculturalisme, différence et démocratie* qu'une politique d'égalité n'est pas toujours suffisante pour assurer la survie d'un groupe. En se référant au fédéralisme canadien et à l'amendement Meech, il considère que l'obligation pour les francophones de fréquenter des écoles francophones ou l'imposition du français dans les contrats commerciaux est justifiable aussi longtemps que les droits fondamentaux comme l'*Habeas corpus* sont respectés.¹⁴ Selon l'hypothèse proposée, la discrimination linguistique, religieuse et culturelle des minorités doit être positivement liée à l'augmentation des victimes dans les guerres civiles (H4A). La réaction face aux discriminations culturelles sera aussi fonction des attentes de la population concernée. Ces attentes seront plus grandes si une autonomie culturelle avait été promise ou même accordée dans le passé.

Quant au lien entre manque d'empathie et violences civiles (H4B), nous avons retenu dans notre échantillon huit grandes catastrophes naturelles afin de savoir si la négligence et la discrimination dans les opérations de secours vont de pair avec l'émergence ou l'intensification des guerres civiles. Les cas recensés sont trop peu nombreux pour une analyse statistique plus poussée mais la description des cas sera plus détaillée. Le manque d'empathie d'un pouvoir central envers des populations civiles désigne pour nous l'indifférence, l'absence de participation et d'émotion envers leurs souffrances ainsi que l'ignorance de leurs besoins. Un tel désengagement renvoie à la réification: autrui n'est pas considéré comme un vrai sujet mais au mieux comme l'objet de mes désirs. Le désengagement d'un pouvoir central envers des populations précises se traduit de multiples manières: absence totale d'une politique sociale visant à aider les plus démunis (voir par exemple le sort de la minorité rom dans un grand nombre de pays européens, ou des minorités indiennes au Pérou), inégalités marquées dans l'accès aux soins médicaux, ou encore d'une manière particulièrement drastique dans la non-assistance aux populations en danger. Les catastrophes "naturelles" – les tremblements de terre, les inondations ou les ouragans – livrent un indice particulièrement pertinent pour le degré de l'empathie du pouvoir central envers ses populations. Il est fortement probable que des manquements et des discriminations dans des questions de vie et de mort seront perçus par les populations touchées comme une preuve irréfutable que leurs besoins laissent totalement indifférent le gouvernement central. Une telle perception devrait être source d'émotions négatives et de ce fait, de conflits armés. Ainsi en 1970, un cyclone au Pakistan oriental, causant la mort de près de 500 000 personnes, provoqua la scission de cette région de l'État pakistanais, et la constitution d'une nouvelle entité politique, le Bangladesh. La réaction unanimement jugée tardive et insuffisante de la part du pouvoir central était pour beaucoup dans ce conflit.¹⁵ Il en est de même au Soudan où le gouvernement ne faisait rien au début et au milieu des années quatre-vingt pour aider le Sud frappé par la sécheresse et la famine.¹⁶ En

¹⁴ C. Taylor, *op. cit.*, p.82.

¹⁵ Sharif Al-Mujahid, "Pakistan : First General Elections", *Asian Survey*, vol.11, n°2, 1971, pp.159-171.

¹⁶ Y. Aleksy, "Grievances and the Roots of Insurgencies: Southern Soudan and Darfur", *Peace, Conflict & Development, An Interdisciplinary Journal*, vol.7, juillet 2005, p.126 sq.

revanche, si un gouvernement se montre efficace et empathique envers ses populations touchées, il est probable que des conflits antérieurs pourront s'apaiser. Le cas de l'accord de paix entre le gouvernement indonésien et la province indienne d'Aceh en est un exemple.

Méthodologie de l'enquête et données

Variable dépendante: les victimes des guerres civiles en 2004

Conformément à notre approche visant à mesurer l'intensité des guerres civiles, notre variable dépendante est le nombre de victimes dans les guerres civiles par rapport à la population globale. Notre échantillon est constitué de 51 pays avec un PIB et un IDH¹⁷ très faibles,¹⁸ et ce, pour l'année 2004. Quant à l'estimation du nombre de victimes civiles dans ces États pour l'année 2004, nous avons fondé nos recherches sur les données rassemblées par le Center for International Development and Conflict Management de l'Université du Maryland dirigé par M.G. Marshall.¹⁹ Compte tenu du fait que les banques de données indiquent uniquement le nombre total de victimes dans les guerres durant l'ensemble d'une période, nous avons pris pour chaque État le nombre total de victimes d'une guerre civile divisé par le nombre d'années de sa durée pour obtenir une estimation des victimes des guerres civiles en 2004. Notre choix d'un échantillon des pays pauvres était motivé par le souci de maintenir constante la variable "niveau de vie" dans l'explication des guerres civiles. Il est par exemple connu que les régimes démocratiques sont fortement corrélés avec un PIB par tête élevé. En comparant uniquement les pays avec un niveau de vie similaire, nous pouvons mieux déterminer l'impact "indépendant" du régime politique sur la violence infra-étatique. L'année 2004 a été choisie par des considérations purement pragmatiques car la banque de données de *Polity IV* classifiant les pays selon la nature de leurs régimes ainsi que le *Minorities at Risk Project* rassemblant les données relatives au traitement des minorités dans chaque pays datent de l'année 2003.

Variables indépendantes

Pour la vérification de la première hypothèse (H1) sur le lien entre pouvoirs "mégalo-manes" et intensité des guerres civiles, nous avons établi deux catégories de pays en fonction de leur régime politique en 2003. Le premier groupe est constitué de régimes démocratiques pauvres (score entre 8 et 10 sur l'échelle de Ted Gurr [*Polity IV*] allant de 0 à

¹⁷ Indice de Développement Humain.

¹⁸ Bolivie, Haiti, Guatemala, Nicaragua, Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Mongolie, Chine, Jordanie, Syrie, Yemen, Inde, Indonésie, Bhoutan, Papouasie N.-G., Népal, Philippines, Pakistan, Laos, Vietnam, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Congo (Kinshasa), Congo (Brazzaville), Egypte, Erythrée, Gambia, Guinée, Kenya, Lésoto, Mauritanie, Maroc, Sénégal, Rwanda, Soudan, Swaziland, Togo, Ouganda, Zimbabwe.

¹⁹ M.G. Marshall & T.R. Gurr, *Peace and Conflict 2005*, Center for International Development and Conflict Management, University of Maryland, avril 2005 ; M.G. Marshall, "Major Episodes of Political Violence 1946-2006", <http://members.aol.com/CSPmgm/warlist.htm>.

10) alors que le deuxième est constitué de régimes autocratiques (score entre 0 et 2 dans les données de *Polity IV*).

Pour la vérification de la deuxième hypothèse (H2) sur le lien entre anomie et intensité des guerres civiles, nous avons également établi deux catégories des pays. Dans la première catégorie se trouvent des pays pauvres dont le régime peut être considéré comme relativement stable (pas de changement de régime pour une durée d'au moins dix ans, entre 1993 et 2003). En revanche, dans la deuxième catégorie se trouvent des pays dont le régime a duré moins de dix ans.

Quant à la troisième hypothèse (H3) sur la discrimination politique et économique, nous nous sommes principalement fondés sur le rapport *Minorities at Risk*. En ce qui concerne la discrimination politique (H3A), ce rapport classe les pays selon un index intitulé "POLDIS". Grâce à une échelle allant de 0 (aucune discrimination) à 4 (forte exclusion et discrimination politique), on peut évaluer si un État accorde globalement à ces minorités les mêmes droits civiques et le même accès aux responsabilités politiques qu'aux autres populations. Pour la clarté, nous avons opposé un groupe de pays où les minorités étaient nettement (3–4) discriminées à un autre groupe de pays nettement plus restreint où aucune minorité n'était discriminée de manière significative (0–1). Nous avons vérifié cette quantification par le recours aux rapports de Freedom House, de Human Rights Watch et d'Amnesty International. Nous avons procédé à des rectifications mineures (par exemple, pour la Syrie discriminant fortement les Kurdes et la Biélorussie discriminant fortement les minorités polonaises). Nous avons retenu la valeur la plus mauvaise d'un pays dans le traitement des diverses minorités car il suffit bien évidemment de discriminer une seule minorité pour déclencher une guerre civile.

S'agissant de la discrimination économique (H3B), nous avons également établi deux groupes. Dans le premier, nous avons classé les pays qui se caractérisent par de fortes discriminations économiques à l'encontre de leurs populations. Nous nous sommes rapportés à l'index intitulé "ECDIS" du même rapport *Minorities at Risk* allant de 0 (aucune discrimination) à 4 (très forte discrimination, par exemple l'exclusion d'une minorité des activités économiques prestigieuses telle que la caste des *dalits* en Inde). Nous avons également inclus dans ce groupe des pays fortement discriminatoires où l'écart entre les 20% les plus riches de la population et les 20% les plus pauvres a augmenté d'au moins 10% en l'espace de 10 ans, soit entre 1993 et 2003 (voir par exemple pour la Bolivie, le Népal et les Philippines).

Pour la discrimination culturelle (H4A), nous nous rapportons à la même banque de données et plus précisément à l'indice intitulé "CULPO". Ce dernier va également de 0 à 4 (forte discrimination culturelle, par exemple contre une langue ou une religion). Nous avons formé deux groupes extrêmes. Seuls 8 pays de l'échantillon se caractérisent par une faible discrimination culturelle des minorités (0–1) alors que 12 se caractérisent par une forte discrimination culturelle (3–4) ou par le fait qu'une autonomie culturelle existante ou promise

a été supprimée (voir par exemple le Cachemire en Inde, ou le Soudan). Dans l'immense majorité des pays, 31 au total, la discrimination culturelle des minorités occupe une position intermédiaire (2) sur l'échelle, ou est insuffisamment documentée. Nous avons donc écarté de notre étude ces 31 pays pour des raisons de clarté.

Enfin, nous évaluons l'empathie du gouvernement central envers ses populations (H4B) à travers l'examen de huit grandes catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays en l'espace de dix ans (1994-2004). En nous fondant principalement sur les rapports des organisations non-gouvernementales et la presse, nous déterminerons si les opérations de secours aux populations menacées ont été marquées par des discriminations ou par une négligence manifeste. Ensuite, il s'agit de voir si des gestions "empathiques" ou "discriminatoires" des catastrophes naturelles vont de pair avec un apaisement ou une accentuation des conflits. La comparaison est facilitée par le fait que quatre catastrophes naturelles ont été marquées par un apaisement consécutif alors que quatre autres ont été suivies par la continuation voire l'accentuation de la violence civile. Pour tester cette hypothèse, nous avons examiné les huit catastrophes naturelles les plus coûteuses en vies humaines sur la période 1998-2004. Tous ces cas, à l'exception du Sri Lanka, touchent les pays qui constituent notre échantillon. Nous avons inclus ce dernier pays par souci d'avoir un pays à la fois pauvre et frappé par une catastrophe naturelle, et parce que, contrairement aux autres cas, la guerre civile s'y est prolongée après une catastrophe naturelle. Nous confrontons de cette manière quatre cas de catastrophes naturelles où la guerre civile s'est prolongée avec quatre autres cas où la paix a pu être maintenue. Si notre argument sur le lien entre manque d'empathie et guerre civile est exact, les quatre cas de catastrophes "belliqueuses" devraient se distinguer par un comportement négligeant et discriminatoire envers certaines populations civiles. Nous allons fonder notre appréciation sur des sources journalistiques mais nous allons les compléter par les rapports des organisations humanitaires sur place et – si possible – par des enquêtes universitaires.

Les résultats

Hypothèse 1

Sur une population totale des régimes démocratiques examinés de 1 478 665 000 habitants (2003), nous avons compté 4796 victimes des guerres civiles. La probabilité pour un habitant de mourir par guerre civile était donc en 2004 de 0,0032‰ (soit un peu plus de 3 personnes sur un million). En revanche, sur la population globale de 2 027 561 000 habitants des régimes autoritaires, on compte 165 365 victimes pour l'année 2004. La probabilité pour un habitant d'un tel régime de mourir dans une guerre civile était de 0,0816‰ (soit 81 personnes sur un million). En d'autres termes, la chance pour un habitant d'un régime autoritaire d'être tué lors d'une guerre civile était **25,5 fois** supérieure à celle d'un habitant d'un régime démocratique. Ce résultat nous semble fortement suggestif même en l'absence de la possibilité d'établir un coefficient de corrélation.

Ce résultat confirme d'autres études plus qualitatives démontrant que les régimes autoritaires sont plus irritables en raison de leur forte prétention à une supériorité. Francis Deng remarque à propos du conflit au Soudan :

Des préjugés présents chez les Soudanais du Nord véhiculent dans leur représentation collective l'idée du nègre comme race inférieure, source traditionnelle de l'esclavage. Alors que les Arabes avaient eu le pouvoir d'assumer leur domination politique et leur supériorité matérielle, les Soudanais du Sud les méprisaient et les regardaient d'en haut. Ce mépris mutuel, associé à une séparation géographique et territoriale, rend la coexistence extrêmement difficile.²⁰

De la même façon, les régimes autoritaires contrôlent le plus souvent l'éducation scolaire et peuvent imposer une lecture "idéalisée" de l'histoire du groupe "ethnique" au pouvoir. Bruce Kapferer a examiné la production des mythes dans les manuels scolaires au Sri Lanka, glorifiant les vertus de la "race cinghalaise". Des mythes exorcistes – considérant la violence comme moyen de rétablir l'intégrité et la "santé" d'un État qui doit être dominé par le peuple cinghalais – contribuent largement aux représailles et atrocités contre la minorité tamoule hindouiste. Pour Kapferer, les hommes politiques cinghalais sont eux-mêmes prisonniers de leurs représentations fondées à la fois sur la glorification de leurs qualités morales et sur la dépréciation des Tamouls hindouistes comme forces du mal. Selon K. Jayawardena, le trait le plus spécifique de ce nationalisme est l'idée "d'une primauté et supériorité de la race cinghalaise".²¹ D'ailleurs, durant le conflit yougoslave, les nationalistes serbes assimilaient le destin du président et de ses partisans à Jésus et ses disciples en comparant les musulmans bosniaques à Judas.²²

Hypothèse 2

Sur une population totale de 2 765 500 000 habitants dans les régimes stables (2003), nous avons dénombré 45 221 victimes des guerres civiles durant l'année 2004. Autrement dit, la chance pour un habitant de mourir par guerre civile en 2004 était de 0,0164‰ (soit 16 personnes sur un million). En revanche, sur une population globale dans les régimes instables de 747 606 000 habitants, nous avons identifié 166 690 victimes des guerres civiles pour l'année 2004. La chance de mourir dans une guerre civile pour ces habitants était de 0,2230‰ (soit 223 personnes sur un million). En d'autres termes, la chance pour un habitant d'un régime instable d'être tué lors d'une guerre civile était **13,6 fois** supérieure à celle d'un habitant d'un régime stable.

²⁰ F. Deng, *War of Visions : Conflict Identities in the Sudan*, Washington D.C., Brookings Institution, 1995.

²¹ K. Jayawardena, *Ethnic and Class conflicts in Sri Lanka*, Colombo, Center for Social Analysis, 1985 ("Primacy and Superiority of the Sinhalese Race").

²² A. Hasenclever & V. Rittberger, "The Impact of Faith: Does Religion Make a Difference in Political Conflict ?", No. 35, *Tübinger Arbeitspapiere zur Internationalen Politik und Friedensforschung*, 1999, p.5 sq.

Ce résultat confirme des études de cas démontrant que l'anomie conduit à un abaissement des barrières morales dans le recours à la violence. Ainsi de nombreux conflits s'expliquent par l'absence d'identité partagée²³ et la diabolisation d'autrui. La plupart des guerres civiles reposent sur une construction préalable d'une altérité radicale d'autrui, érigé au rang de "peuple barbare" et inférieur qu'il s'agisse du conflit entre Serbes et Croates, entre Arméniens et Azerbaïdjanais, Hutus et Tutsis ou encore entre Tamouls et Cinghalais.²⁴ La faiblesse institutionnelle et la crise de l'État comme en ex-Yougoslavie produit souvent une dissociation des identités collectives et des normes. Il en résulte une "brutalisation" de ces "nouvelles guerres" où des techniques comme les meurtres de masse, les viols collectifs, les expulsions ou la terreur psychologique sont considérées comme des moyens légitimes.²⁵ En effet, les crispations identitaires se produisent souvent dans les zones où les États sont au service d'une minorité, d'une couche sociale précise qui pratique "la politique du ventre". De tels États, incapables d'assurer le moindre bien-être économique, sont aussi incapables de diffuser des normes de régulation pacifique des conflits.²⁶ C'est surtout le cas dans les régions de l'"État importé" où les "faibles capacités mobilisatrices de l'État", font du "*primordialisme une entreprise politique efficace*".²⁷ Ce contexte de l'"État en panne" se prête aussi à la circulation de toutes sortes de substances illicites dont l'usage facilite le recours à la violence. Ainsi les "enfants soldats" au Sierra Leone et en République Démocratique du Congo sont systématiquement drogués par le chanvre, l'alcool, le haschisch ou la cocaïne. Un enfant-soldat de 15 ans au Sierra Leone raconte que l'on frottait directement de la cocaïne sur ses blessures : "*Je me suis senti alors comme une grande personne. Les autres me semblent des poulets, des rats. J'avais envie de les tuer*".²⁸ Un autre du même âge, engagé par le RLD-Goma en République Démocratique de Congo rapporte : "*...avant de tuer quelqu'un vous deviez fumer du hasch...cela empêchait l'esprit de la personne que vous avez tuée d'entrer dans votre corps*".²⁹

²³ À propos de "l'hétérogénéité identitaire comme source de guerre" ; voir A. Beger, "The Strength of Ethnic Group Identities and Civil War", communication à l'Annual Meeting of the International Studies Association, South Birmingham, Alabama, 20-21 octobre 2006.

²⁴ J. Semelin, "Éléments pour une grammaire de massacre", *Le Débat*, n°124, 2003, pp.164-170 ; S.E. Cornell, *The Nagorno-Karabakh Conflict*, Report n°46, Department of East European Studies, Uppsala University, 1999 ; S. Lussac, "L'identité comme agent du conflit ? Une analyse constructiviste de la guerre du Haut-Karabakh", mémoire de Master II, I.E.P. de Bordeaux, 2007 ; G. Prunier, *The Rwanda Crisis. History of a Genocide*, New York, Columbia University Press, 1995 ; B. Kapferer, *Legends of People, Myths of State. Violence, Intolerance, and Political Culture in Sri Lanka and Australia*, Washington, D.C., Smithsonian Institution Press, 1988.

²⁵ M. Kaldor, *New and Old Wars*, Cambridge, Cambridge Polity Press, 1999, p.8. Pour une évaluation critique de cette "nouveau" : R. Marchal & C. Messiant, "Les guerres civiles à l'ère de la globalisation : nouvelles réalités et nouveaux paradigmes", *Critique Internationale*, n°18-21, 2003, pp. 91-112.

²⁶ F. Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995, p.179.

²⁷ B. Badie & M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, p. 46.

²⁸ Cité par Rosalie Azar, *La guerre d'enfants : causes, résolution et prévention*. Thèse de doctorat, Sciences Po Paris, 2007, p.161.

²⁹ *Ibid.*

Hypothèse 3

En ce qui concerne la discrimination politique (H3 A), nous avons dénombré 1470 victimes des guerres civiles en 2004 pour une population totale de 113 641 000 habitants.³⁰ La chance pour un habitant de mourir dans une guerre civile en 2004 était de 0,0129‰ (soit 13 personnes sur un million). En revanche, dans les États à forte discrimination politique, nous avons identifié 208 291 victimes sur une population totale de 3 381 637 000 individus. La chance de mourir dans une guerre civile pour les habitants d'un tel État était de 0,0616‰ en 2004 (soit 6 personnes sur un million). En d'autres termes, le nombre de victimes dans les États à forte discrimination politique était **4,8 fois** supérieur à celui des États à faible discrimination politique.

Le lien entre discrimination politique et violences civiles semble plus faible que pour les autres variables, mais il est loin d'être négligeable. Cela confirme en grande partie la thèse de l'importance de la discrimination "horizontale" proposée par F. Stewart, c'est-à-dire les inégalités entre groupes sociaux.³¹

Pour ce qui est de la discrimination économique (H3B), nous n'avons identifié *aucune* victime pour une population de 162 950 000 habitants dans les États où la discrimination économique est faible et où les inégalités se sont peu ou pas aggravées.³² La chance pour un habitant de mourir dans une guerre civile était en 2004 de 0‰. En revanche, sur une population de 3 053 229 000 habitants dans les États à forte discrimination économique des minorités, nous avons identifié 226 334 victimes (0,0741‰). Ce résultat nous semble significatif même si les données sont trop peu nombreuses pour établir un coefficient de corrélation. En quoi cette interprétation est différente de celle que propose Snyder ?

La littérature plus qualitative offre une certaine confirmation de l'hypothèse selon laquelle les discriminations politiques et économiques sont facilement perçues comme une atteinte à la dignité par les acteurs concernés. Le lien entre discrimination politique et violences civiles semble plus faible que pour les autres variables mais loin d'être négligeable. C'est certainement toujours la conjonction des inégalités politiques et économiques qui crée les situations les plus explosives dans la mesure où cela signifie que les groupes défavorisés ne seront pas pris en compte par le pouvoir en place. Cela confirme en grande partie la thèse de l'importance de la discrimination "horizontale" (Stewart), c'est-à-dire les inégalités entre groupes sociaux.³³ Dans notre perspective de la reconnaissance, il faut insister sur le fait que

³⁰ Seulement une petite minorité des pays – la Moldavie, le Tadjikistan, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Tchad et la Bolivie correspondaient aux critères d'une discrimination politique relativement faible des minorités.

³¹ F. Stewart, "Horizontal Inequalities as a Source of Conflict", in Malone Hampson, *From Reaction to Conflict Prevention*, Boulder, Lynne Rynner Publishers, 2002.

³² Le nombre de tels États est malheureusement faible : Nicaragua, Guatemala, Bulgarie, Moldavie, Kazakhstan, Kirghizstan, Égypte, Guinée, Kenya.

³³ Stewart, 2002, *op.cit.*

ces inégalités politiques et économiques ne créent pas seulement un désir d'obtenir plus de ressources mais qu'elles créent aussi un "*sentiment de frustration et de colère*" qui peut "*être à l'origine d'un conflit*".³⁴ Ainsi dans le conflit au Sierra Leone (1991-2001), les rebelles se plaignaient souvent de ne pas avoir accès aux services sanitaire et sociaux ou aux décisions politiques. Leur violence à l'encontre des populations peut être considérée comme le résultat d'un désir de vengeance, lié à la colère qu'ils ressentent et à la honte d'être perçu comme inférieur.³⁵ La fonction "identitaire" de leur violence visant à rétablir leur dignité bafouée par les "privilegiés" est manifeste. Cette violence "*tente d'inverser les rôles sociaux en faisant porter aux autres le sentiment d'infériorité qu'ils ressentaient*".³⁶ D. Keen rapporte :

Des chefs étaient parfois amenés à danser nus et à planter du riz dans le marais. Ce traitement faisait référence à la manière dont les Khmers Rouges avaient forcé la population urbaine privilégiée à cultiver les champs. On remarque ici un sens similaire de la revanche de l'exclu et de l'exploité.³⁷

Hypothèse 4A

Quant à la discrimination culturelle (H4A), les États à faible discrimination des minorités ne produisent, là encore, aucune victime recensée pour une population de 81 949 000 habitants.³⁸ La chance pour un individu d'un tel État de mourir dans une guerre civile en 2004 était donc de 0‰. En revanche, dans les États à forte discrimination culturelle, nous avons identifié 45342 victimes pour une population globale de 1 663 010 000 individus. La chance pour un individu d'un tel État de mourir dans une guerre civile en 2004 était de 0,0273‰ (soit 27 personnes sur un million).

Les enquêtes plus qualitatives confirment l'influence des discriminations culturelles sur l'émergence des guerres civiles. Ainsi, au Soudan, la violation de l'autonomie du Sud (accord d'Addis Abeba de 1972), en abolissant son droit de taxer l'extraction des ressources naturelles, favorisa sa rébellion.³⁹ Plus grave encore, en 1983, le régime ordonna d'adopter la sharia comme fondement de l'État, marginalisant ainsi particulièrement le Sud animiste.⁴⁰

³⁴ A. Aubert, "A War for Greed or a War for Grievance ? Proposition d'un modèle mixte pour expliquer la guerre civile en Sierra Leone"; mémoire de l'I.E.P. de Bordeaux, 2007, p.11.

³⁵ *Ibid.*, p.12.

³⁶ *Ibid.*, p.14 sq.

³⁷ D. Keen, *Conflict and Collusion in Sierra Leone*, New York, James Currey, 2005, p.60: "*In some instances, chiefs were made to dance naked and to plant swamp rice. There were echoes here of the way Cambodia's Khmer Rouge had forced privileged urban populations to farm; one gets a similar sense of the revenge of the excluded and exploited*".

³⁸ Seuls peu d'États – Nicaragua, Guatemala, Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Kazakhstan, Papouasie N.-G., Guinée – appartiennent à cette catégorie.

³⁹ Aleksi, 2005, *op. cit.*, p.115.

⁴⁰ *Ibid.*, p.119.

L'historien allemand I. Geiss remarque à propos de l'histoire de l'indépendance du Soudan, du Nigeria, du Tchad et de l'ex-Congo :

Dans les régions relevant d'une autre 'ethnie' ('tribu') que celle de l'oligarchie au pouvoir, les représentants du nouvel État agissent souvent avec une arrogance quasi colonialiste, traitant les provinces de la périphérie ou de la brousse en ennemies ou presque : les 'minorités' originaires du sud dans le Nord du Tchad, et celles originaires du Nord dans le Sud du Soudan. En Nigeria, l'autoritarisme des trois principaux peuples dans trois régions (Yoruba à l'Ouest, Ibo à l'Est et Haoussa/Peuls dans le Nord) amena de nombreuses minorités dans l'opposition...⁴¹

Jean-Pierre Derriennic souligne de la même manière :

Ce n'est pas, comme on le croit trop souvent, l'hétérogénéité culturelle, linguistique et religieuse qui est dangereuse pour la paix civile ; c'est le refus d'accepter cette hétérogénéité.⁴²

Les discriminations culturelles ne sont pas seulement cause de conflit parce qu'elles menacent ce qu'on aime mais surtout parce qu'elles constituent une offense explicite aux yeux des individus appartenant à d'autres cultures désignées comme inférieures. La reconnaissance officielle d'une culture est souvent l'enjeu crucial d'un conflit comme au Mexique entre le gouvernement et le ELZN du commandant Marcos, revendiquant en 1999 la reconnaissance des peuples indigènes dans la constitution mexicaine.⁴³ La destruction de la mosquée d'Ayodhya le 6 décembre 1992 en Inde par des hindous montre de manière frappante comment des "profanations" culturelles sont susceptibles de conduire à la violence civile. De surcroît, lors des processions de militants hindous, les participants scandaient des cris de victoire ou des slogans injurieux quand ils traversaient les quartiers musulmans.⁴⁴ Il en résultait une puissante réaction des musulmans entraînant à son tour des violences. Plus d'un millier de personnes furent tuées lors de cet incident.

En somme, tous ces résultats démontrent que la proportion de victimes civiles est nettement plus élevée dans les États où les populations subissent des dénis de reconnaissance que dans les États où les besoins de reconnaissance des populations sont mieux respectés. Le coefficient de corrélation entre dénis de reconnaissance et victimes civiles est significatif et élevé (0,723).

Nos résultats peuvent être résumés de la manière suivante :

⁴¹ I. Geiss, "Décolonisation et conflits post-coloniaux en Afrique. Quelques remarques préliminaires", in Institut d'Histoire du Présent, *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français*, Paris, Édition du CNRS, 1986, pp.541-554, p.552 sq.

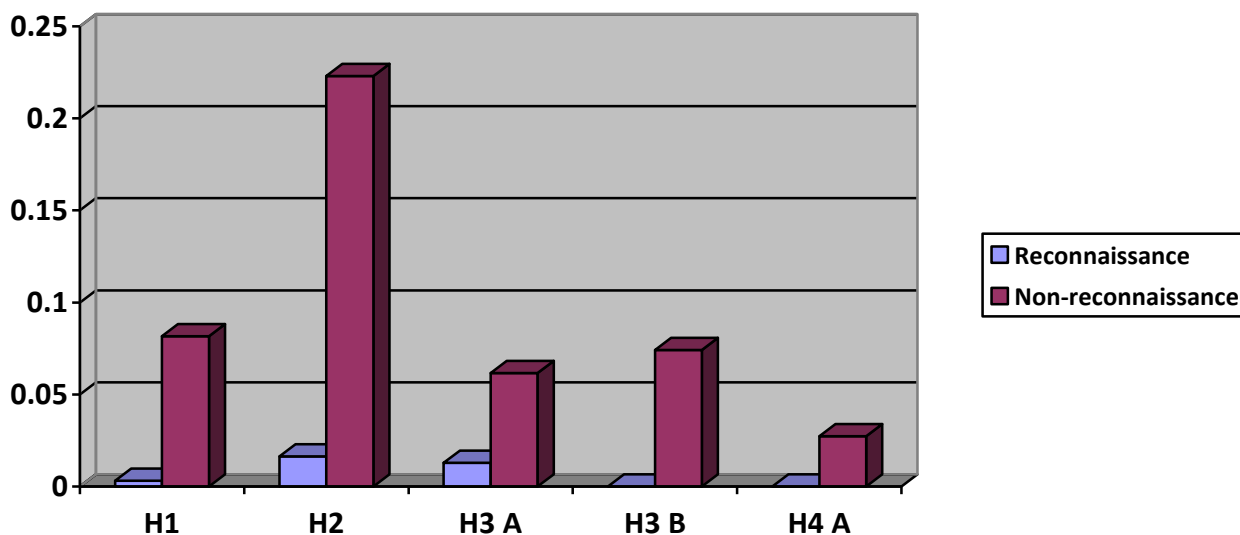
⁴² J.-P. Derriennic, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 87.

⁴³ Cf. www.france.attac.org.

⁴⁴ C. Jaffrelot, "Les pièges de l'instrumentalisme...et de la répression. Note sur une crise indienne : l'affaire d'Ayodhya", *Cultures et Conflits*, décembre 1992-janvier 1993, pp.91-115.

Caractéristiques des régimes (reconnaissance/ non-reconnaissance)	Nombre absolu de victimes	Populations totales	Part des victimes dans les populations totales	Coefficient multiplicateur <small>(chiffres relatifs des victimes des régimes de mépris divisés par ceux correspondant aux régimes de respect)</small>
Démocratique	4 796	1 478 665 000	0,0032‰	25,5
Autoritaire	165 365	2 027 561 000	0,0816‰	
Stable	45 221	2 765 500 000	0,0164‰	13,6
Instable	166 690	747 606 000	0,223‰	
Discrimination politique: non	1 471	113 641 000	0,0129‰	4,8
Discrimination politique: oui	208 291	3 381 637 000	0,0616‰	
Discrimination économique: non	0	162 950 000	0‰	—
Discrimination économique: oui	226 334	3 053 229 000	0,0741‰	
Discrimination culturelle : non	0	81 949 000	0‰	—
Discrimination culturelle : oui	45 342	1 663 101 000	0,0273‰	

Représentation graphique: Nombre relatif des victimes de guerres civiles en 2004 (‰), par type de régime



Coefficient de corrélation linéaire : **0,723**

Résumé : De manière relativement significative, le degré de reconnaissance influe de manière directe et linéaire sur le nombre des victimes dans les guerres civiles.

Hypothèse 4 B

En revanche, l'hypothèse sur le lien entre manque d'empathie et violence civile exige un examen plus qualitatif, pour lequel nous avons mobilisé huit cas de catastrophes naturelles.

1) *Quatre catastrophes naturelles à l'issue belliqueuse*

Tout d'abord, analysons quatre cas de catastrophes naturelles qui ont été suivies de violences civiles. Le tremblement de terre en Inde dans la région de Gujrat (2001, 30 000 morts), en Algérie (2003, 2 633 morts) ainsi que l'ouragan en Haïti (2004, 2 754 morts) et le tsunami au Sri Lanka (2004, 35 399 morts) ont provoqué des dizaines de milliers de morts.⁴⁵ Dans toutes ces régions, la guerre civile a éclaté de nouveau: en Haïti entre 2004 et 2006 (2000 morts), en Inde en 2002 (plusieurs milliers de morts), au Sri Lanka entre 2005 et 2007, et en Algérie sur la période 2001-2004. S'il est probablement excessif d'attribuer l'accroissement ou l'apaisement de la violence à la seule gestion de ces catastrophes naturelles par le pouvoir central, cette gestion est dans la plupart des cas symptomatique de l'indifférence générale et des discriminations auxquelles certaines minorités sont confrontées.

Le tremblement de terre du Gujrat, 2001

Ce tremblement a éclaté le 26 janvier dans la région du Gujrat au nord-ouest de l'Inde. Située à la frontière avec le Pakistan, la région comporte une forte minorité musulmane.

La gestion de la catastrophe a été défailante. La Croix-Rouge américaine rapporte que, même un an après, les menaces sur la santé des populations étaient réelles. De nombreuses cliniques sont restées en ruine. Certes, l'aide internationale a été immédiatement proposée. Le président Bush, fraîchement élu et intronisé, prit immédiatement contact avec le Premier ministre M. Atal Vajpayee, tandis que son prédécesseur, Bill Clinton, se rendait dans la région touchée. Toutefois, la réaction du gouvernement indien a été tardive et peu empathique. Ainsi le 26 janvier, jour de la catastrophe mais également jour de fête en Inde, les *“autorités de New Delhi ont stoïquement maintenu la parade et hissé les couleurs, alors que la terre avait tremblé à 8h45 du matin”*.⁴⁶ Plus étonnant encore, le gouvernement décide que l'Inde doit faire seule face à l'adversité en déclinant durant deux jours les offres d'aide venant de l'étranger. Mais le comportement discriminatoire dans l'attribution de l'aide aux victimes semble plus décisif encore. L'organisation la plus active sur place était le RSS (*Rashtriya Swayamsevate Sangh*) dont les militants hindous fournirent 35 000 volontaires pour le secours aux victimes des premières secousses. Or à cette occasion, comme le rapporte C. Jaffrelot, outre les castes inférieures (en particulier les Dalits), *“les chrétiens et les musulmans ont fait l'objet d'une véritable discrimination. On les a parfois obligés à rendre gloire au Dieu Ran en criant ‘Jai Shin Ran’ (‘Vive Ran’) pour obtenir leur ration. Des musulmans ont manifesté devant l'administration du district de Bhuj pour dénoncer de telles pratiques”*.

⁴⁵ Pour les données : EM-DAT Emergency Disasters Database 2007, www.em-dat.net.

⁴⁶ C. Jaffrelot, *Critique Internationale*, n°11, avril 2001, p.44-52.

Un an après seulement le tremblement de terre, la région a été le théâtre d'un affrontement violent entre musulmans et hindous. Près de 2 000 musulmans locaux ont été massacrés par des militants hindous entre février et mars 2002. C'est surtout l'organisation paramilitaire hindoue RSS qui est montrée du doigt dans ce déferlement de violence. Certains rapportent des viols collectifs, dont les victimes ont ensuite été brûlées vives.⁴⁷ Ce déchaînement de brutalité sanglante a pour origine l'attaque d'un train de pèlerins hindous par les musulmans dans la ville de Godhra, le 27 février 2002, au cours de laquelle 57 hindous ont été tués. Ces pèlerins rentraient de la ville d'Ayodhya qui est au centre d'une dispute entre musulmans et hindous à propos de l'établissement d'un temple. La mosquée d'Ayodhya datant de 1528 avait été détruite le 6 décembre 1992 par des groupes hindous. Les motivations des auteurs de l'attentat contre le train ne sont pas totalement clarifiées. Les individus brûlés étaient des 'kar seraks', des militants hindous. Ils avaient fixé la date du 15 mars 2002 pour poser la première pierre de leur temple sur la place où la mosquée avait été détruite. Et "pour la première fois depuis longtemps", les musulmans ont "dans une zone où ils étaient minoritaires, osé attaquer des hindous".⁴⁸ Cet incident s'est produit dans un contexte particulier. Pour les musulmans, non seulement les populations hindoues méprisent totalement leur culture, mais elles sont de plus indifférentes à leurs besoins les plus fondamentaux. La région du Gujrat, État de 50 millions d'habitants, est gouvernée sans partage par le BJP, le parti nationaliste hindou. Cette "safranisation" de la police et de la justice explique en partie pourquoi la plupart des assassins de musulmans semblent toujours en liberté.⁴⁹

Tremblement de terre en Algérie, 2003

Le 21 mai 2003, un important tremblement de terre ravage toute la zone autour de Boumerdès, à l'est d'Alger. Des maisons, mal bâties par des entrepreneurs souvent corrompus, s'effondrent facilement. Ce séisme fait plus de 2 300 morts. Si des comportements discriminatoires, dans cette région à forte proportion kabyle, ne sont pas rapportés, la réaction des autorités algériennes – disposant certes de moyens faibles – semble insuffisante. Devant l'inaction initiale des pouvoirs publics, des émeutes se multiplient dans de nombreux villages. Lorsque le président Bouteflika se rend le 24 mai dans la région de Boumerdes, son cortège est attaqué à coups de pierres.⁵⁰ Il est accueilli aux cris de "pouvoir assassin" et "retourne en France". Il promet au lendemain du drame : "Aucun sinistré ne passera l'hiver sous la tente". Un an après, des bungalows préfabriqués remplacent les tentes de réfugiés. Toutefois, entre huit et dix personnes s'y entassent sur 36m² dans un confort très rudimentaire.⁵¹

⁴⁷ "Les nervis de l'Hindouisme", *Le Monde*, 26 juin 2004,.

⁴⁸ C. Jaffrelot & J. Zérini-Brotel, "Émeutes au Gujrat et fin de partie à Ayodhya", mars 2002, www.ceri-sciences-po.org.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Fischer Almanach 2003, p.88.

⁵¹ "Un an après le séisme qui a frappé l'Algérie, la reconstruction progresse difficilement", *Le Monde*, 23 mai 2004.

L'effet du tremblement de terre et de sa gestion sur la conflictualité est loin d'être bénéfique. Tout d'abord, on constate un regain de religiosité. Des jeunes filles se remettent à porter le hidjab en se justifiant ainsi : *"Je n'ai pas eu peur du FIS pendant dix ans, mais j'ai peur d'Allah!"*.⁵² Le séisme accentua la perception d'un pouvoir largement indifférent au sort des populations civiles. Le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), désormais franchisé Al-Qaida, recrute principalement ses partisans dans la région de Boumerdès : *"Sur ses 400 hommes, 300 sont originaires de la région entre Zemmouri et Dellys"*.⁵³ L'abandon de cette région par le pouvoir central semble manifeste :

À Boudjemaa, à 20 km de là, ni l'armée ni la gendarmerie ne sont revenues depuis 2001. La drogue s'achète Place de la mairie... Pour l'eau, il faut louer une citerne.⁵⁴

La tempête Jeanne en Haïti (2004)

Le 17 septembre 2004, la tempête tropicale Jeanne frappe Haïti, provoquant plus de 3 000 morts et d'énormes inondations. Les effets de la tempête ont été particulièrement destructeurs dans la région de la ville côtière de Gonaïves, située au nord-ouest du pays. Plus de 80% de la population de cette région a été affectée par la tempête. Près de 250 000 personnes se sont retrouvées sans abri car des milliers de maisons ont été emportées par les crues et les inondations. La gestion de la catastrophe y était particulièrement cruciale pour la pacification car c'est précisément cette région qui avait été à de nombreuses reprises touchée par des violences politiques.

Quant à la gestion du désastre, la faiblesse des moyens à la disposition du gouvernement haïtien limite considérablement ses capacités de réaction. L'ONG Action contre la Faim dénonce *"une corruption endémique et un gouvernement défaillant"*.⁵⁵ :

L'État haïtien a souvent manqué de volonté ou de capacité administrative pour gérer l'aide internationale... (Cette) aide s'est souvent évaporée avant d'atteindre les plus vulnérables.

L'aide internationale elle-même se montre peu efficace. Selon le représentant de l'ONU dans le pays, à peine 10% des fonds promis ont été versés un an après.⁵⁶ Les 9 000 Casques bleus de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ont été clairement dépassés par une situation où les émeutes se sont multipliées.

Peu après la tempête, à partir d'octobre 2004, une vague de violences est déclenchée par les partisans de l'ex-président Aristide, qui réclament le retour d'exil du président déchu.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Martin Gozman, "En Kabylie, pris entre le GSPC et les '12 salopards'", *Marianne*, 1^{er} juin 2007, p.45.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Cité par *Le Monde*, 7 mars 2006.

⁵⁶ *Le Monde*, 10 février, 2005, "Haïti attend, depuis près d'un an, l'aide internationale promise".

La police a tué deux manifestants le 30 septembre à l'occasion d'une manifestation réunissant plusieurs milliers de partisans d'Aristide.⁵⁷ Trois policiers ont été décapités. Selon des témoignages, cette violence a été parfois insoutenable (corps et têtes brûlés jetés sur des tas d'ordures). Ces violences ont certainement été favorisées par le sentiment d'abandon qu'éprouvèrent de nombreux Haïtiens à propos de l'action gouvernementale :

À défaut d'avancées concrètes dans un pays où 70% de la population vit sous le seuil de pauvreté, les critiques fusent à l'encontre du gouvernement Lartortue, accusé d'être 'un cabotin', 'un beau diseur', 'un parleur de salon'...⁵⁸

Le tsunami de 2004 au Sri Lanka

Un tsunami déferla sur le Sri Lanka le 26 décembre 2004, faisant plus de 30 000 morts, certaines sources estimant même le nombre de victimes à 50 000.

L'efficacité de l'aide a été remise en question. Selon les accusations des "Tigres pour la Libération de l'Ealam Tamoul" (LTTE), les autorités cinghalaises se sont peu empressées de secourir le Nord tamoul.⁵⁹ Il est avéré que le gouvernement sri-lankais a restreint l'accès des journalistes et observateurs étrangers aux régions tamoules. L'ONG "ReliefWeb" constate, le 29 septembre 2005, des "discriminations" considérables dans les opérations de sauvetage. Des centaines de survivants se seraient vu refuser de l'aide parce qu'ils appartenaient à une caste plus basse ou parce qu'ils étaient des "outsiders". En outre, de nouvelles tensions entre le gouvernement sri-lankais et les LTTE se sont cristallisées sur la répartition de l'aide humanitaire apportée par la communauté internationale aux victimes du tsunami.⁶⁰

La défaillance manifeste dans les opérations de secours va de pair avec une reprise des hostilités entre le gouvernement et les rebelles tamouls. Depuis début 2005, environ deux cents personnes ont été assassinées, parmi lesquelles le ministre des Affaires Étrangères. En décembre 2005, le conflit a repris entre l'armée de Colombo et les Tigres tamouls, causant la mort de 2 300 personnes.⁶¹ À partir de 2007, les affrontements s'intensifient.⁶²

2) Quatre catastrophes à l'issue pacifique

Burkina Faso, 1996

Le Burkina Faso a été frappé par une flambée de méningite épidémique. Selon les autorités, cette épidémie coûta la vie à 4 363 personnes.⁶³ Si la gestion de cette crise a été loin

⁵⁷ "Les partisans de l'ex-président Aristide relancent les violences en Haïti", *Le Monde*, 3 octobre 2004.

⁵⁸ "Délicate transition en Haïti", *Le Monde*, 8 janvier 2005.

⁵⁹ Voir à ce propos : www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/srila.htm.

⁶⁰ E. Meyer & E. Pavey, "Bon offices, surveillance et médiation : les ratés du processus de paix de Sri Lanka", *Critique Internationale*, 2004.

⁶¹ "Sri Lanka, le retour de la sale guerre", *Le Monde*, 21 octobre 2006.

⁶² "Bill Clinton nommé envoyé spécial de l'ONU pour l'après-tsunami", *Le Monde*, 18 juin 2007.

⁶³ Voir "Bioforce et bioconscription", *Le Monde*, 11 avril 1996 et *L'Humanité*, 18 mars 1996.

d'être parfaite par manque de vaccins, des discriminations n'ont cependant pas été rapportées. Un rapport pour la Banque mondiale constate que malgré la "forte diversité ethnique et religieuse, les relations entre les différents groupes sont pacifiques et empreintes de tolérance".⁶⁴ La plus forte disparité sanitaire existe entre les citadins et le milieu rural qui a moins de possibilités d'accéder aux centres de soins.⁶⁵ Toutefois, le gouvernement burkinabé manifeste sa bonne volonté en lançant en 1997 une vaste campagne de vaccination.⁶⁶

Nicaragua, 1998

En 1998, le Nicaragua a été frappé par le cyclone Mitch qui causa la mort de 3332 personnes.⁶⁷ C'est parmi les plus populations les plus fragiles qu'on a dénombré le plus de victimes. 80% des celles qui ont perdu leurs maisons vivaient, selon le Worldwatch Institute, au-dessous du seuil de pauvreté.⁶⁸ Le gouvernement du Nicaragua a été critiqué pour ne pas avoir déclaré l'état d'urgence dans les jours suivant la catastrophe.⁶⁹ Toutefois, aucune discrimination dans l'attribution de l'aide – par exemple aux populations indiennes – n'a été rapportée. En outre, la communauté internationale s'est impliquée massivement dans la reconstruction du pays. Le Japon, les États européens et les États-Unis ont accordé plusieurs milliards de dollars aux pays touchés par l'ouragan Mitch, comme le Honduras, le Salvador, le Guatemala et le Nicaragua.⁷⁰ En mai 1999, le journal *Le Monde* constate de manière enthousiaste : "La paix règne, pour la première fois depuis quarante ans, dans les six pays d'Amérique Centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua)".

Papouasie Nouvelle-Guinée, 1998

Le 17 juillet 1998, la Papouasie Nouvelle-Guinée a été victime d'un tremblement de terre de 7,1 degrés sur l'échelle de Richter, entraînant des inondations massives et la mort de plus de 2182 personnes.⁷¹ Le président Bill Skate lança, le 20 juillet, un appel à l'aide à la communauté internationale. Des discriminations dans l'attribution de l'aide aux populations concernées ne sont pas rapportées.

En tout cas, la catastrophe naturelle n'a pas eu de conséquences négatives sur le processus de paix engagé depuis le cessez-le-feu du 24 mars 1998 entre le gouvernement et les rebelles de l'île de Bougainville. Il met fin à une décennie de lutte acharnée qui a fait 150000

⁶⁴ J.F. May, M. Temourev & I. Dupond, *Lutte contre la pauvreté au Burkina Faso*, African Region Human Development Working Paper Series n°96, World Bank, 2006, p.8.

⁶⁵ *Ibid.*, p.11.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ EM-DAT Emergency, *op.cit.* ; Bertrand de la Grange, "Les ravages de Mitch", *Le Monde*, 6 novembre 1998.

⁶⁸ J.N. Abramovitz, "Averting Unnatural Disasters", in : The Worldwatch Institute, *The State of the World*, 2001, chap.7, p.132.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Serge Marti, "Un espoir pour les victimes du cyclone Mitch", *Le Monde*, 25 mai 1999.

⁷¹ EM-DAT Emergency Disasters Database 2007 : www.em-dat.net. Voir aussi : CNN.com, 24 juillet, 1998.

victimes.⁷² Ce processus de paix a été rendu possible par la manifestation de l'empathie de l'armée envers la population rebelle de Bougainville. Le gouvernement voulait engager des mercenaires de la société Sandline pour mater définitivement la rébellion. Cela provoqua la mutinerie de l'armée et la démission du Premier ministre. À la suite de l'expulsion des mercenaires, "les relations entre les habitants de l'île et les forces de défense se sont améliorées".⁷³

Indonésie, 2004

Comme un très grand nombre d'autres pays, l'Indonésie a été frappée par le tsunami du 26 décembre 2004. Or, parmi les zones les plus touchées par le raz-de-marée, se trouve la province d'Aceh dans le nord de Sumatra. Cette dernière était depuis des années le théâtre d'affrontements entre l'armée gouvernementale et les rebelles séparatistes. Environ 166000 autochtones ont perdu la vie lors de cette catastrophe.⁷⁴

Le gouvernement indonésien, contrairement à la politique du gouvernement sri-lankais, autorisa l'ouverture de cette région: "La catastrophe du 26 décembre 2004 a ouvert Aceh aux étrangers, qui y étaient interdits depuis 2003".⁷⁵ Très consciemment, il saisit l'occasion du tsunami pour "négocier" au nom de la solidarité humaine un accord mettant fin au conflit séparatiste entre les rebelles du GAM et l'armée indonésienne.⁷⁶ L'aide très massive venant de la communauté internationale a été un autre facteur favorable à l'apaisement du conflit.

Contrairement encore au cas du Sri Lanka, la gestion du tsunami par le gouvernement a très probablement contribué à pacifier les relations entre le pouvoir central et le Mouvement pour un Aceh libre. Le 15 août 2005, le gouvernement a signé un accord de paix à Helsinki avec les indépendantistes du GAM, mettant ainsi fin à trente années de guerre ayant coûté la vie à quelques 15 000 personnes.⁷⁷

Conclusion

En somme, tous ces résultats démontrent que la proportion de victimes civiles est nettement plus élevée dans des États où les populations subissent des dénis de reconnaissance que dans d'autres où les besoins de reconnaissance des populations sont mieux respectés. À la différence d'une perspective mettant uniquement en avant les rapports de force dans la résolution des conflits civils, en tentant par exemple de stationner une force d'interposition

⁷² "Accord à Bougainville : dans l'esprit et dans la lettre", *Le Courier*, n°171, sept.-oct. 1998, pp.24-27.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Voir EM-Dat Emergency Database 2007, *op.cit.*

⁷⁵ *Le Monde*, 17 août 2005.

⁷⁶ Arno Waizenegger, "Séparatisme armé et tsunami dans l'Aceh en 2004", février 2007, Commentaire Canada-Asie, www.Asiapacific.ca, n°43.

⁷⁷ "L'Indonésie et les rebelles d'Aceh signent un accord de paix", *Le Monde*, 17 août 2005.

“dissuasive” entre belligérants, notre enquête suggère une autre approche plus sensible à la question de l’intégrité identitaire et psychique des acteurs. La démocratisation, l’établissement d’institutions stables, la non-discrimination politique et économique et le respect des particularités culturelles ainsi que l’empathie envers des populations en détresse sont donc des facteurs de pacification. Les décideurs devraient être plus attentifs aux aspects symboliques de la paix. Même si la force demeure un moyen indispensable pour contenir les conflits faute de toujours pouvoir y mettre fin, des actions d’une autre nature – apporter des sacs de riz, construire des écoles et s’intéresser à la culture locale – pourraient s’avérer un investissement souvent plus rentable pour les forces d’interposition que leurs armes coûteuses et sophistiquées.

Ce constat nous amène aussi à penser qu’une paix “injuste” n’est jamais durable et que les régimes, même puissants, provoqueront de fortes résistances – les guerres de Tchétchénie (1994, 1999) ou du Kosovo (1999) en sont des illustrations – lorsqu’ils s’engagent dans des discriminations contre leurs minorités. Il suggère fortement, à l’encontre de théories purement réalistes ou instrumentalistes, que les logiques symboliques ne sont jamais à négliger dans la genèse et la résolution des guerres civiles et autres conflits armés internes.